



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 31 août 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 31 août à 12 h 00 à la salle de conférence de l'Hôtel de ville situé au 1265, chemin Élie-Auclair à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller Pascal Pilon est absent.

Sont également présents Anne-Marie Duval, directrice-générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2018-08-540

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 31 août 2018.

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller François Perreault
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2018 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **SERVICES URBAINS**
 - 3.1 Octroi de contrat – 2018-008-TP Voie de contournement temporaire sur le chemin Élie-Auclair
 - 3.2 Octroi de contrat – 2018-009-TP Location et installation temporaire des refroidisseurs
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-08-541

OCTROI DE CONTRAT – 2018-008-TP VOIE DE CONTOURNEMENT TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public 2018-008-TP afin d'octroyer le contrat pour les travaux pour une voie de contournement temporaire sur le chemin Élie-Auclair;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la réalisation des travaux s'élevait à 218 452.50 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été déposées :



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Soumissionnaire	Offre de prix (taxes incluses)
Les Entreprises C. Sauvé inc.	191 569.40 \$
Les Pavages Théorêt inc.	224 878.22 \$
Ali Excavation inc.	248 050.51 \$
Construction JP Roy inc.	278 298.57 \$
DDL Excavation	306 151.98 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme EFEL Experts-conseils d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises C. Sauvé inc.;

il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
appuyé par le conseiller Normand Vincent
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les entreprises C. Sauvé inc., au montant de 191 569.40 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER une dépense maximale de de 191 569.40 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-320-00-529.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-08-542

OCTROI DE CONTRAT – 2018-009-TP LOCATION ET INSTALLATION TEMPORAIRE DES REFROIDISSEURS

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public 2018-009-TP afin d'octroyer le contrat pour la location et l'installation temporaire de refroidisseurs au centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la réalisation des travaux s'élevait à 337 618,34 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été déposées :

Soumissionnaire	Offre de prix (taxes incluses)
Les entreprises de réfrigération LS inc.	213 349,91 \$
Cimco Réfrigération	230 524,88 \$
Réfrigération Yvan Allison	258 328,35 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les services EXP inc. d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Les entreprises de réfrigération LS inc.*;

il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
appuyé par le conseiller Normand Vincent
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire, soit *Les entreprises de réfrigération LS inc.* au montant de 213 349, 91 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER une dépense maximale de 213 349,91 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-702-93-526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 12h20 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
appuyé par le conseiller Normand Vincent
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 31 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire



Eric Lachapelle



Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal*



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

N° de résolution
ou annulation